

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf.: LV/ALV/SWE/mvm/2018-90

Votre correspond.: Sabine Wernerus

081/240 664

sabine.wernerus@uvcw.be

Annexe(s):

Courrier à adresser à :

M. Willy Borsus

M. Jean-Luc Crucke

M. Di Antonio Mme Gréoli

M. Jeholet

Mme De Bue

Namur, le 12 novembre 2018

Madame, Messieurs les Ministres,

<u>Concerne</u>: Les tuteurs énergie au service de la population pour l'accès à l'énergie, l'accès

à l'eau et la rénovation du bâti wallon depuis 10 ans !

L'année 2018 célèbre les 10 ans de création du dispositif des tuteurs énergie. Ainsi, pour 64 CPAS à ce jour, les citoyens en difficulté bénéficient d'un accompagnement à domicile visant à améliorer leur confort énergétique et hydrique et à soutenir leur accès au logement décent.

Comme vous le constaterez dans le document récapitulant les missions et actions concrètes des tuteurs énergie, ci-joint, le dispositif bénéficie actuellement d'une expérience accumulée au fil des années et de la reconnaissance du public concerné. Aussi, bien au-delà de la dimension technicosociale qu'ils apportent, le travail combiné du service social du CPAS et des tuteurs énergie génère des réductions de consommation importantes (jusqu'à 1 950 kWh/an/ménage en électricité, 386 m³/an/ménage en gaz, par exemple) et donc une réduction du coût celles-ci non négligeable.

Partageant vos préoccupations relatives au Plan de lutte contre la pauvreté, à la réforme des primes et des prêts à taux zéro, à l'amélioration du bâti wallon et à la suppression de la précarité hydrique, nous sollicitons le Gouvernement wallon afin qu'il soutienne et renforce le dispositif des tuteurs énergie.

Acteur de première ligne pour les ménages précarisés, le CPAS doit en effet pouvoir disposer d'un appui technique pour concrétiser l'accès aux biens de première nécessité des publics précarisés.



www.cpasavenir.be

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10 E-mail: federation.cpas@uvcw.be Belfius: BE09 0910 1158 4657 BIC: GKCCBEBB TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

À l'heure de la réforme des points APE, nous demandons le maintien de l'enveloppe actuelle prévue pour les APE « tuteurs énergie » afin que ces montants continuent à être dédicacés à ces postes spécifiques, en incitant les pouvoirs locaux à considérer le dispositif comme prioritaire. Aussi, nous sollicitons l'élargissement du dispositif à l'ensemble des CPAS grâce à un subventionnement complémentaire émanant d'autres ministres fonctionnels ou d'autres acteurs publics, parapublics voire privés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs les Ministres, l'assurance de notre considération très distinguée.

Alain VAESSEN Directeur général

Luc VANDORMAEL Président

Copie de la présente pour information à :

- La SWCS
- Le FLW
- La SPGE
- Aquawal